



Extrait de délibération

Comité syndical 5 juillet 2021 – Parthenay

Identifiant
2021-07-08

L'An Deux Mille Vingt et Un le cinq juillet à 19h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme AYRAULT Bérengère a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires, 1 suppléant
Absents, excusés : 4 titulaires, 30 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique	CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude,	BACLE Jérôme, CHEVALIER Eric, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique, ROY Olivier		
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle	AUDEBERT Claude,	

Invités : PRIEUR Jean-Michel

Projet de Parc naturel régional : Cartographie des vigilances pour le développement éolien et recommandations pour les futurs projets.

Suite à l'avis d'opportunité favorable de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine portant sur le projet de création d'un PNR « Gâtine poitevine », le PETR du Pays de Gâtine a engagé la démarche de rédaction de la Charte du PNR en intégrant les éléments de la note d'enjeux de l'Etat sur le territoire.

Concernant les énergies renouvelables, les attentes de l'Etat sont les suivantes :

« *Le diagnostic de territoire devrait inclure, comme recommandé par le CNPN, un bilan de l'impact des parcs éoliens actuels, à l'échelle de chaque parc, d'une part, et cumulatif, d'autre part, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures éviter, réduire, compenser ERC. L'impact relatif aux chiroptères, en zone de bocage, sera en particulier à réaliser. [Ce travail est en cours de réalisation dans le cadre des études préalables à la Charte.]*

« *La charte pourrait être l'occasion d'étudier une stratégie de développement des ENR sur l'ensemble du territoire avec les collectivités et acteurs économiques concernés pour accompagner ce développement et encadrer la mise en œuvre de la séquence ERC. Le lancement d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine permettra, en parallèle, de préciser la stratégie locale et les engagements en matière de transition énergétique.* »

Les énergies renouvelables sont également abordées dans la thématique paysage :

« *Au vu des éléments repérés lors de la visite du territoire une attention particulière devra être apportée concernant l'intégration des équipements fréquemment rencontrés de production d'énergies renouvelables (parcs éoliens, méthaniseurs ...) et des sites d'exploitation (carrières) et de traitement de granulats.* »

Face aux nombreux projets de parcs éoliens autorisés, en instruction ou en réflexion, le Pays de Gâtine souhaite anticiper l'élaboration d'une stratégie de développement des ENR dans le cadre du PCAET et du projet de PNR et proposer, dès à présent, une cartographie et une liste de recommandations intégrant les vigilances patrimoniales naturelles et paysagères afin d'anticiper les éléments qui seraient inscrits dans la Charte du PNR.

En outre, le Pays de Gâtine est aujourd'hui sollicité par l'Etat, en tant que projet de PNR, pour émettre un avis sur les projets éoliens en instruction. Il est donc nécessaire de partager cet outil, non réglementaire, aux communes et communautés de communes afin d'aboutir à un consensus, une vision territoriale du développement éolien, qui offrira une base solide pour l'élaboration des avis du Pays de Gâtine.

Objectifs de cette réflexion :

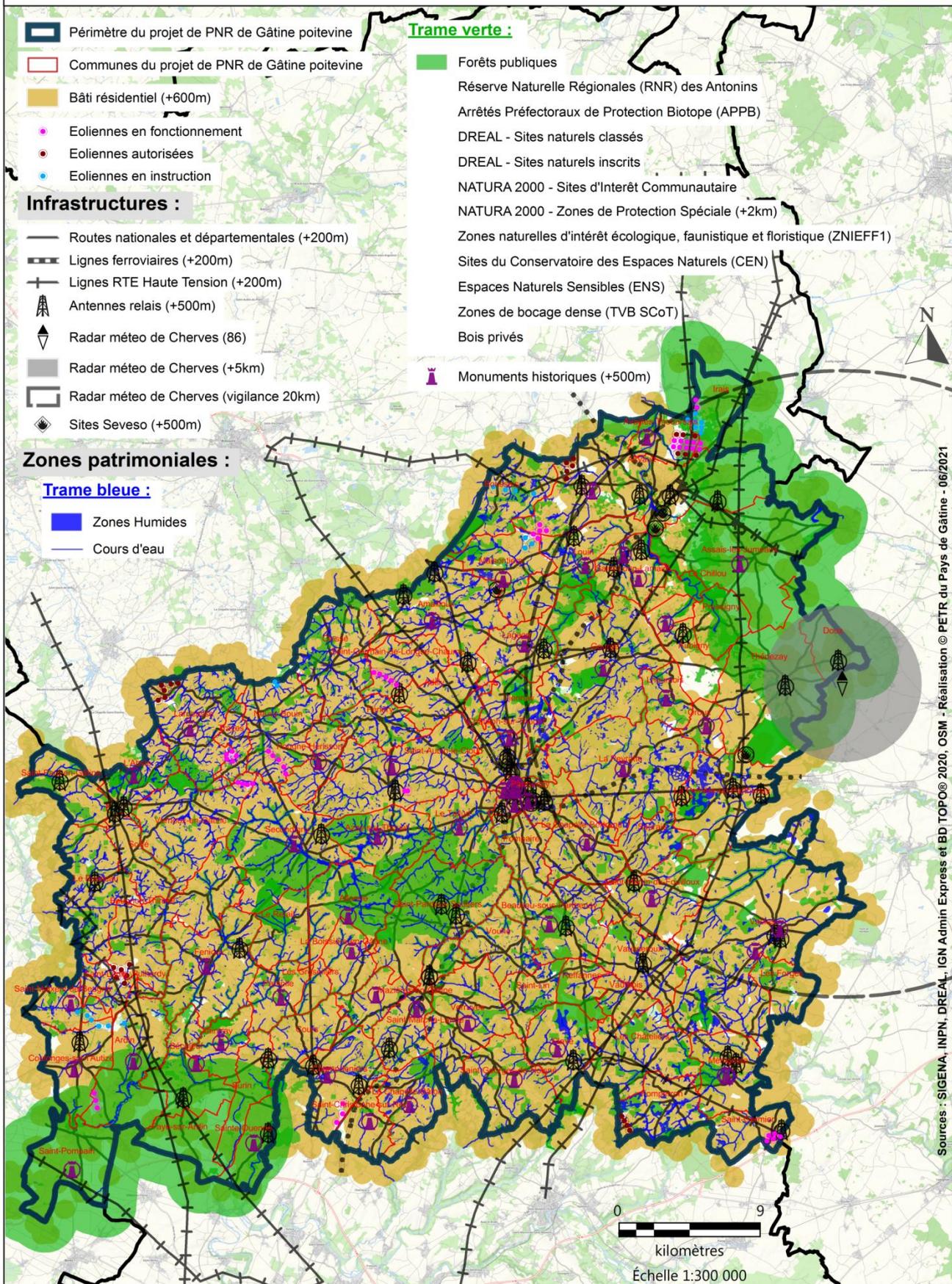
- Intégrer la prise en compte des aspects environnementaux et paysagers, véritables marqueurs identitaires du territoire,
- Un éolien choisi et non plus subi,
- Eviter le mitage et les effets de saturation,
- Planifier les futures implantations d'énergie renouvelable,
- Dimensionner le développement des énergies renouvelables aux besoins locaux.

Liste des éléments cartographiés pour identifier les secteurs de vigilance :

Cette liste intègre des critères réglementaires déjà pris en compte lors de l'instruction des dossiers qui sont complétés par des critères propres aux caractéristiques et enjeux du territoire (zone de vigilance ou d'exclusion). Les résultats des travaux du Bureau du Pays de Gâtine font apparaître 5 niveaux d'information :

- Bâti résidentiel : la zone d'exclusion réglementaire de 500 mètres autour des habitations est fixée à 600 mètres dans la cartographie du Pays de Gâtine, afin de limiter les nuisances pour les riverains et de favoriser l'acceptabilité des projets. Une approche terrain reste nécessaire pour affiner la présence de bâti résidentiel sur certains secteurs.
- Les infrastructures : il s'agit là de reprendre en grande partie les éléments d'exclusion réglementaire pour porter à la connaissance des élus et habitants les contraintes liées aux infrastructures (routes principales, lignes ferroviaires, lignes à haute tension, antennes relais radars...)
- Les monuments historiques : le Pays de Gâtine sera vigilant à ce que les projets éoliens ne rentrent pas en covisibilité avec les monuments historiques classés ou inscrits. Ce travail très fin sera apprécié au cas par cas et ne peut être cartographié pour les 98 monuments concernés.
- La trame bleue : la cartographie fait apparaître le réseau hydrographique et l'inventaire des zones humides sur lesquelles le Pays de Gâtine sera particulièrement vigilant à la mise en œuvre de la séquence ERC.
- La trame verte : de nombreux zonages de protections et d'inventaires sont déjà pris en compte lors de l'instruction des projets. Le Pays de Gâtine souhaite les compléter afin de présenter une vision globale des enjeux liés au patrimoine naturel et paysager. Ainsi, on retrouve dans cette catégorie les forêts publiques et les massifs privés, les zones Natura 2000 (dont 2 km de zone tampon autour des zones de protection spéciale pour l'avifaune), la Réserve Naturel Régionale du Bocage des Antonins, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les sites naturels inscrits et classés, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1, les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, les Espaces Naturels Sensibles et les zones de bocages dense identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT.

Carte de vigilances pour le développement éolien sur le territoire du projet de PNR de Gâtine poitevine



La liste de ces éléments cartographiés s'accompagne d'une recommandation afin de mieux prendre en compte l'enjeu paysager en Gâtine. Le Pays de Gâtine ne souhaite pas voir se multiplier les projets composés de peu de mâts, particulièrement en zone bocagère, ainsi, il préconise les parcs de 4 mâts minimum.

Il est proposé au Comité syndical :

- **d'approuver la carte de vigilances et les recommandations pour les projets d'implantation et le renouvellement des parcs éoliens**
- **d'autoriser le Président du Pays de Gâtine à communiquer et proposer cette réflexion aux Communautés de communes puis aux services de l'Etat**
- **de poursuivre cette démarche de réflexion sur d'autres énergies renouvelables en lien avec la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial et les enjeux du projet de Parc naturel régional**

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 3

Abstention : 2

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD